

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers Saint Frambourg-Ognon légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Laurent NOCTON, Maire.

Etaient présents :

MMES Laure de LAPLAGNOLLE, Juliette DE LOMBARDON, Virginie HOUGRON, Anne Marie JOASSIM, Muriel MAQUENNEHAN, Catherine PERON-LECLERCQ,
MM Francis CLEREL, Jean Philippe DETIENNE, Laurent GUARNERI, Charles LECLÈRE, Géraud MADELAINE, Yves MÉNEZ,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Coralie BESSOU à Juliette DE LOMBARDON, Emilie DE LATTRE BONAMY à Francis CLEREL, Raynald ARENSBERG à Catherine PERON-LECLERCQ, Emeric DARRAS à Laurent GUARNERI,

Absents excusés: Aurélie LECLERE.

Secrétaire de séance : Mme C PERON-LECLERCQ



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
 2. Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2026.
 3. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de Villers Saint Frambourg - Ognon.
 4. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du service de l'assainissement.
 5. Affectation des résultats au 31 décembre 2025 de la commune de Villers Saint Frambourg - Ognon.
 6. Affectation des résultats au 31 décembre 2025 du service assainissement.
 7. Vote des taxes pour l'exercice 2026.
 8. Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57.
 9. Vote du budget du service de l'assainissement 2026.
 10. Vote du budget de la commune 2026.
 11. Subventions aux Associations.
 12. Ilep – Règlement intérieur 2026
- Questions diverses

POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme PERON-LECLERCQ en qualité de secrétaire de séance.

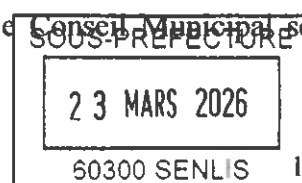
POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2026

Chaque Conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte rendu de la séance du 16 février 2026. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DE LA COMMUNE DE VILLERS SAINT FRAMBourg – OGNON :

M. Laurent NOCTON, Maire, informe que, conformément à la procédure, le Conseil Municipal se réunira sous la présidence de M. Charles LECLERE.

M. le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.



Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, après s'être fait présenter l'ensemble des dépenses et recettes inscrites sur l'exercice, tant en section Fonctionnement qu'Investissement, dont notamment en dépenses, hors les charges récurrentes de personnel et de gestion courante, 92 367 € pour l'accueil périscolaire, 46 886 € au titre de l'entretien des terrains, bâtiments et voiries, 133 274 € pour les différents travaux liés au réaménagement de la mairie d'Ognon en cabinet médical, 62 030 € de frais de restauration de l'église Saint Martin, 39 530 € pour le réaménagement du cimetière, et en recettes, hors l'apport en réserves issu de l'affectation des résultats n-1, des impôts directs et dotations de l'état/région/département pour 729 869 € et des subventions sur les travaux pour 73 590 €, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		657 170,57	90 375,66			566 794,91
Opérations de l'exercice	625 878,47	735 808,13	280 973,20	407 056,69	906 851,67	1 142 864,82
Totaux	625 878,47	1 392 978,70	371 348,86	407 056,69	906 851,67	1 709 659,73
Résultat de l'exercice 2025		109 929,66		126 083,49		236 013,15
Excédent à reporter en 2026		767 100,23		35 707,83		802 808,06

POINT 4 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de M. Charles LECLERE.

M. Laurent NOCTON, Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte financier unique 2025, après s'être fait présenter l'ensemble des dépenses et recettes inscrites sur l'exercice, tant en section Fonctionnement qu'Investissement, à savoir une dotation aux amortissements pour 4 765,00 € et une reprise sur subventions d'investissement pour 11 852 €, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

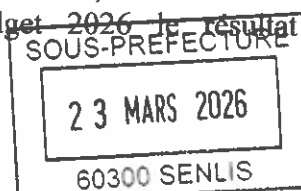
En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		32 507,11		44 601,03		77 108,14
Opérations de l'exercice	4 765,00	11 852,00	11 852,00	4 765,00	16 617,00	16 617,00
Totaux	4 765,00	44 359,11	11 852,00	49 366,03	16 167,00	93 725,14
Résultat de l'exercice 2025		7 087,00		7 087,00		0,00
Excédent à reporter en 2026		39 594,11		37 514,03		77 108,14

POINT 5 : AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31 DECEMBRE 2025 DE LA COMMUNE DE VILLERS SAINT FRAMBOURG - OGNON.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de la Commune de Villers Saint Frambourg - Ognon pour l'exercice 2025 qui présente :

- un Excédent de Fonctionnement d'un montant de **767 100,23 €**
- un Excédent d'Investissement d'un montant de **35 707,83 €**

et après avoir pris connaissance du montant des Restes à Réaliser 2025 de la section Investissements qui seront reportés au budget 2026 à hauteur de **139 000,00 €** en dépenses et **50 700,00 €** en recettes, décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2026 le résultat de Fonctionnement précédemment indiqué :



- en excédent reporté au compte 002 en section Fonctionnement au niveau des Recettes pour **714 508,06 €**,
- en réserves au compte 1068 en section Investissement au niveau des Recettes pour **52 592,17 €**.

POINT 6 : AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31 DECEMBRE 2025 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique du service Assainissement pour l'exercice 2025 qui présente :

- un Excédent d'Exploitation d'un montant de **39 594,11 €**
- un Excédent d'Investissement d'un montant de **37 514,03 €**

et après avoir constaté l'absence de Restes à Réaliser 2025 de la section Investissements, décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2026 le résultat d'Exploitation précédemment indiqué, en excédent reporté au compte 002 en section Fonctionnement au niveau des Recettes pour **39 594,11 €**.

POINT 7 : VOTE DES TAXES POUR 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les bases d'impositions qui servent habituellement au calcul des produits attendus ne sont généralement connues qu'à la fin du mois de mars. Néanmoins, afin de faciliter le travail de la prochaine équipe municipale, il propose de reconduire les taux d'imposition des années passées comme présenté ci-après :

	Taux année 2026
Taxe Foncière Bâti	45,08 %
Taxe Foncière Non Bâti	49,35 %
Taxe Habitation	19,00 %
TOTAL	

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

POINT 8 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR LA NOMENCLATURE M57

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'opter pour la fongibilité des crédits pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Ainsi, si les membres du Conseil l'autorisent, il sera possible de procéder, sans décision modificative sur le budget primitif, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, hors frais de personnel, dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section.

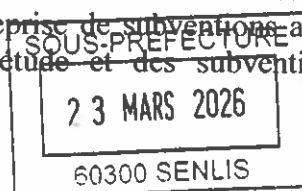
Au-delà de cette limite, une décision modificative devra être votée.

M le Maire sera tenu d'informer les membres du Conseil des réaffectations effectuées, lors de chaque séance du Conseil Municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le principe de fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses inscrites au sections Fonctionnement et Investissement.

POINT 9 : VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2026

Le Budget Assainissement 2026 intègre, outre les reports excédentaires antérieurs des sections Fonctionnement et Investissement, des écritures d'amortissements et de reprise de subventions ainsi que des écritures de retraitements de compte à compte des frais d'étude et des subventions



d'investissements liés aux travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs, en vue de la clôture du budget.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M49 2026, tel que présenté par M Laurent NOCTON, Maire, et qui se présente comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Exploitation	dépenses : 76 612,81 €
	recettes : 123 258,92 €
- section Investissement	dépenses : 242 965,63 €
	recettes : 345 240,47 €

POINT 10 : VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2026

Les opérations inscrites en dépenses à la section Investissement au titre de l'année 2026 s'élèvent à **143 600 €**. Elles sont composées principalement des restes à réaliser de l'exercice 2025 (125 000,00 € pour la réhabilitation de la mairie d'Ognon en cabinet médical, 8 000,00 € pour la création du nouveau PLU, 6 000 € d'équipements techniques). Il est à noter qu'il n'y a plus de remboursement d'emprunt.

Les recettes de la section Investissement se composent principalement de subventions attendues pour un montant estimé d'environ 50 700,00 €, des réserves affectées pour 52 592,17 € et du report de l'excédent 2025 pour 35 707,83 €.

La section Fonctionnement présente les dépenses courantes liées au bon fonctionnement de la Commune ainsi que les recettes issues des dotations de l'Etat et des impôts et taxes directes.

Au niveau des dépenses non récurrentes inscrites pour l'année 2026, il s'agit principalement de crédits alloués aux travaux liés à l'entretien des terrains et espaces verts, des bâtiments et de la voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des dépenses et recettes envisagées pour l'exercice à venir, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M57 2026, tel que présenté par M Laurent NOCTON, Maire, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Fonctionnement	1.289 732,89 €
- section Investissement	143 600,00 €

POINT 11 : SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle que des associations présentes sur le territoire de la commune contribuent à dynamiser la vie du village et qu'il est nécessaire de leur apporter une aide financière afin que leur action perdure.

M. le Maire informe les membres du Conseil que l'association Sports et Loisirs sollicite une aide financière supplémentaire afin d'organiser un évènement spécifique pour les 40 ans de l'association.

M. Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

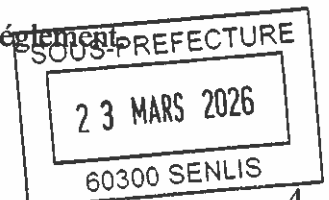
- Club Sports et Loisirs	2 500,00 €
- Récréation :	1 000,00 €
- Plein Air Villers	1.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, plus une abstention, le montant des subventions proposées.

POINT 12 : ILEP – REGLEMENT INTERIEUR 2026

M. Le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer le règlement intérieur 2026 qui lui a été adressé par Ilep et qui présente des modifications au niveau des modalités d'inscription, de l'organisation de l'accueil de loisir et de la restauration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement.



QUESTIONS DIVERSES

1- Déménagement de la CCSSO :

Il est demandé si le transfert de la CCSSO vers l'avenue Felix Louat était effectif.

M. le Maire répond que les bureaux de la CCSSO sont toujours situés avenue Eugène Gazeaux et que les coordonnées téléphoniques n'ont pas changé.

2- Cabinet médical d'Ognon

M. le Maire informe que le docteur Roy a obtenu l'accord de l'ordre des médecins pour l'installation d'un cabinet médical à Ognon et qu'un bail entre la Mairie et le dr Roy devrait être bientôt signé.

3- Collecte des déchets verts

Des administrés s'étonnent que les déchets verts n'aient pas été ramassés, alors que la collecte commence début Mars.

M. le Maire informe que la collecte commencera le 16 mars 2026.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire



La Secrétaire de Séance

